

Le Parlement européen au cœur de la démocratie

L'Union européenne est démocratique.

On entend souvent dire de l'UE qu'elle n'est pas démocratique ou, avec une expression toute faite, qu'elle souffre de « *déficit démocratique* » ; ce jugement est infondé ; les eurosceptiques peuvent répandre leurs sornettes parce que l'originalité du système politique européen complique un peu les choses : **il n'y a pas dans l'UE, comme dans nos États, un exécutif et un législatif.**

La plus grande partie des textes sont adoptés en combinant **deux légitimités** issues des urnes :

- La légitimité NATIONALE → les gouvernements élus représentent les États au CONSEIL ;
- La légitimité EUROPEENNE → les députés européens - élus directement par les citoyens - représentent les peuples au PARLEMENT.

Ces deux légitimités ne s'opposent pas, elles coopèrent. On appelle cela la co-décision.

La commission, quant à elle, agit en général en amont de la procédure législative proprement dite ; elle met un projet de texte sur la table, à partir d'une analyse de L'INTERET GENERAL EUROPEEN ; la décision définitive ne lui appartient pas mais revient au Parlement et au Conseil ensemble. Ceux qui incriminent « Bruxelles », sans faire de différences, sont de mauvaise foi.

La fameuse directive « Bolkestein » tant décriée offre un bon exemple de travail parlementaire de qualité : ce n'est pas le texte de la Commission mais un texte extrêmement différent qui est sorti de la co-décision Parlement / conseil.

De même, les règles adoptées récemment pour nous protéger contre des substances chimiques dangereuses ou des pesticides, sont passées par le Parlement qui a contribué à défendre l'environnement et les consommateurs.

Et puis, soyons un peu moins nombrilistes ! Une immense partie de la planète souffre dans ses droits fondamentaux. Dire que l'UE n'est pas démocratique, tient un peu du comportement d'enfant gâté ; une de mes amies autrichiennes qui vit au Ghana me disait récemment : ici la question de la démocratie c'est de savoir si, quand tu as mal voté, tu es simplement battu ou tué.

L'Europe est perfectible et notre but, en allant au Parlement est d'en améliorer encore le fonctionnement, mais il faudrait que certains cessent de dire n'importe quoi. L'UE est démocratique.

A quoi sert le Parlement européen ?

- A faire des textes qui, directement ou après un vote des Parlements nationaux, deviennent ensuite la législation des 27 ;

- A contrôler la Commission :
 - Avant leur désignation, les commissaires pressentis sont entendus au Parlement au cours d'audiences publiques afin de vérifier leurs compétences et leur honnêteté ; cette procédure n'existe pas en droit

français où nul ne se soucie de contrôler publiquement les compétences des ministres avant qu'ils soient désignés !

- A tout moment, le Parlement peut censurer la Commission ; en 1999, la Commission présidée par Jacques Santer a été ainsi obligée de démissionner ;
- A examiner le budget européen même si ses pouvoirs sont hélas limités à l'excès par les gouvernements ;
- A donner des signaux politiques : chaque année, depuis 1988, le Parlement européen décerne le « Prix Sakharov pour la liberté de penser ». En 2008, c'est le dissident Hu Jia, emprisonné en Chine, qui a été lauréat.

C'est pourquoi il est important d'aller voter.

L'UE, un PROTOTYPE pour le monde ?

Seule assemblée **supranationale** au monde (c'est-à-dire élue directement par les citoyens de différents pays), le Parlement européen a un rôle essentiel : si l'UE n'est pas une organisation internationale ordinaire, si elle n'est pas seulement une alliance d'États mais aussi une COMMUNAUTE de citoyens, c'est parce que le Parlement fait vivre la démocratie supranationale.

L'Union européenne a en ce moment une responsabilité cruciale. Le monde a besoin de règles équitables. Pour adopter ces règles, il faudra progressivement mettre en place une démocratie, mondiale, d'un nouveau genre. Cette nouvelle manière de gouverner devra faire intervenir les États mais défendre aussi l'intérêt supérieur de

la planète entière, en gardant le lien avec les populations. Dans ce contexte, l'Union est un prototype précieux. Son Parlement, le modèle le plus avancé qui soit.

Combien de députés ?

Depuis l'arrivée des Bulgares et des Roumains, 785 dont 78 Français et 99 Allemands. Le Parlement élu en juin en comptera un peu moins : environ 750 dont 72 Français. La région OUEST aura 9 sièges en tout.

Un bon mode de scrutin ?

Le mode de scrutin n'est pas tout à fait satisfaisant pour au moins 2 raisons

1) les élections sont encore trop nationales ; des listes nationales séparées engendrent des débats cloisonnés ; d'un Etat membre à l'autre, il y a peu de discussion commune. Les questions de politique intérieure y tiennent une place disproportionnée.

2) Les partis ont un rôle décisif dans la désignation des candidats qui n'obéit pas toujours à des critères rigoureux de compétences. Ainsi, on a pu voir des partis désigner des personnes ne connaissant pas grand-chose aux questions européennes ou d'autres dont on veut se débarrasser élégamment.

Faire du Parlement européen un placard de la République, c'est tout bonnement une honte surtout quand, dans le même temps, on prétend renforcer l'influence de la France en Europe !

Trop de députés européens sont absents de Strasbourg et Bruxelles, absorbés par leurs mandats nationaux, leurs responsabilités dans des collectivités ou dans les appareils de partis.

En 2004 (dernière élection), les taux d'abstention ont été préoccupants

Lors des élections de juin 2004, les taux de participation ont été particulièrement bas. C'est très inquiétant. Dans les anciens États membres, l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen ne suffit manifestement pas à donner du souffle aux élections : plus de 50 % des Français et des Allemands sont allés à la pêche au lieu d'aller voter ; 60 % des Néerlandais ont boudé le scrutin.

Dans les nouveaux États membres, ces taux ont atteint en 2004 des proportions encore plus inquiétantes : 80 % des Slovaques et des Polonais et 75 % des Tchèques et des Slovènes ont boudé le droit qui leur a été reconnu de participer à leurs premières élections européennes.

D'où l'importance de mobiliser les électeurs. Les élections américaines ont montré que l'abstention n'est pas une fatalité.

Un Parlement qui encourage la parité !

Alors qu'à peine 18 % de femmes sont élues au Parlement français, 31 % des députés européens sont des femmes ; cette moyenne cache toutefois de fortes disparités : si la délégation néerlandaise est majoritairement féminine, aucune femme ne vient de

Malte ou de Chypre ! La loi française impose une alternance rigoureuse d'hommes et de femmes sur chaque liste.

7 février 2009